



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 10 OCT. 2018

Service maritime et littoral

Affaire suivie par : Patrice MEURDRA
Email : patrice.meurdra@calvados.gouv.fr
Tél. : 02 31 43 16 69

Réf : 697 - 2018
PJ : 1

Monsieur le président,

Suite aux compléments apportés au dossier de déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement relatif à la restructuration du perrée Est au port de Honfleur pour lequel un récépissé vous a été délivré le 17 juillet 2018, j'ai l'honneur de vous informer que je vous autorise à démarrer les travaux sans prescription particulière. Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration correspondant.

Cependant, le présent accord ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations dans le cadre plus général de votre projet.

J'adresse dès à présent le dossier de déclaration et ses compléments à la mairie de Honfleur. Copies du récépissé et du présent courrier sont également adressées à la mairie pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces documents seront mis par mes soins à disposition du public sur le site Internet de la préfecture du Calvados durant une période d'au moins six mois.

Je vous rappelle pour que la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux et l'exercice de l'activité, objets de la déclaration, doivent intervenir dans un délai de 3 ans à compter de la date du récépissé de déclaration.

À défaut, en application de l'article R214-51 du code de l'environnement, votre déclaration sera caduque, sauf cas de force majeure ou de demande de prorogation de délai justifiée et acceptée.

Toute demande de prorogation de délai éventuelle sera adressée au préfet au plus tard deux mois avant l'échéance ci-dessus.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du Pôle
Gestion du Littoral

Philippe LE ROLLAND

Monsieur le président du conseil départemental du Calvados
Direction Générale Adjointe Aménagement et Déplacements
Direction de la Mer et de l'Attractivité Littorale
BP 20520
14035 CAEN CEDEX 1

Copie : dossier + chrono
I:\SML\GLQEL\9_Ports\8_Honfleur\LE\Restructuration_perre_est\Lettre_accord_petitionnaire_apres_complement20181002.odt

10, boulevard général Vanier – CS 75224 – 14052 Caen cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.43.16.00
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.equipement-agriculture.gouv.fr/>